SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 12 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 12 décembre à 14 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.
Date de la convocation : 5 décembre 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Absents, excusés : 11

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : mesdames Edith MICHELIC (partie au point 5), Magalie MOINE, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Olivier HURABIELLE , Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Christian FAUCHER ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : messieurs Jean-Louis GUILLOT , François THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT ; **COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE**: monsieur Yves DEBONO

POUVOIRS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : monsieur Pierre MANCION a donné pouvoir à M. Olivier HURABIELLE, ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur François RICHARD a donné pouvoir à M. Roland GILBERT.

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : messieurs Bertrand DESNOIX , Jacques DEVOUCOUX ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Brigitte REBMANN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : monsieur Guy SAMIERI ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** monsieur Didier ROBLAIN ; **SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET.

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 14 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 12 décembre 2014

Délibération n° 2014-DC00041A

MODIFICATIONS DES DELEGATIONS ACCORDEES AU BUREAU SYNDICAL

Par délibération en date du 22 mai 2014, le comité syndical a délégué au bureau syndical certaines de ses attributions conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT pour faciliter le fonctionnement du syndicat.

La préfecture du Cher a demandé que certaines précisions soient apportées ou que certains points soient retirés dans un souci de sécurité juridique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de modifier comme suit les délégations consenties au bureau syndical.

Finances

- Contracter les emprunts inscrits au budget : choix des organismes bancaires après décision de recourir à l'emprunt prise par le comité syndical
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant annuel de 3 500 000 €
- Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes dans le cadre des opérations inscrites au budget.

Le reste sans changement.

La délibération est votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET